



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2017
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport du Colloque ONU/Autriche sur le thème "Accès à l'espace: renforcement global des capacités pour le XXI^e siècle"

(Graz (Autriche), 3-7 septembre 2017)

I. Introduction

1. L'année 2018 marquera le cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), événement qui constituera une occasion unique de mettre en valeur les avantages décisifs que l'espace présente pour la société et de forger des liens de collaboration plus solides à l'échelle internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace au profit de l'humanité tout entière.

2. À sa cinquante-neuvième session, en juin 2016, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a approuvé les sept priorités thématiques pour UNISPACE+50, dont une sur le renforcement des capacités pour le XXI^e siècle (priorité thématique 7), qui constitue l'aspect le plus transversal de l'initiative. Dans ce contexte, le Comité et le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat s'efforcent de définir de nouvelles méthodes innovantes et efficaces de renforcement des capacités et de développement comme piliers fondamentaux d'une gouvernance mondiale des activités spatiales.

3. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, mis en œuvre par le Bureau des affaires spatiales, a été établi en 1971 en vue d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités à utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications au service du développement durable et de promouvoir la coopération spatiale internationale. Depuis son lancement, le Programme a organisé plusieurs centaines de cours de formation, de conférences, de séminaires et de réunions à l'intention des États Membres, les encourageant à collaborer, aussi bien au niveau régional qu'au niveau international, dans divers domaines des sciences et techniques spatiales, l'accent étant mis sur le développement et le transfert des connaissances et des compétences dans les pays en développement et les pays en transition.

4. Le Bureau a mené un nombre croissant d'activités de renforcement des capacités dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence



(UN-SPIDER), ainsi que dans les domaines du droit de l'espace et de la politique spatiale, en particulier aux fins de l'élaboration de cadres réglementaires nationaux.

5. Dans ce contexte général, le Colloque ONU/Autriche sur le thème "Accès à l'espace: renforcement global des capacités pour le XXI^e siècle" a été organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement autrichien, avec l'appui des entités suivantes: Agence spatiale européenne (ESA), Deutsches Zentrum für Luft und Raumfahrt (DLR), Austrospace, Joanneum Research Forschungsgesellschaft mbH, NPOC Space Law Austria (National Point of Contact for Space Law Austria), Université de technologie de Graz, ville de Graz, province de Styrie et Ministère autrichien des transports, de l'innovation et de la technologie.

6. Les conclusions et recommandations issues du Colloque sont compilées afin d'apporter une contribution à un rapport spécial actuellement en cours d'élaboration, qui portera sur la priorité thématique 7.

7. Le présent rapport expose l'historique, les objectifs et le programme du Colloque et résume les observations et les recommandations formulées par les participants.

A. Contexte et objectifs

8. Dans le prolongement de l'atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique de 2016 sur le thème "Avantages socioéconomiques des techniques spatiales: les techniques spatiales intégrées et leurs applications pour une société meilleure", tenu à Guadalajara (Mexique), lors duquel il a été recommandé que le Bureau des affaires spatiales crée un indice de capacité spatiale et un recueil de solutions spatiales, le Colloque a constitué une occasion exceptionnelle d'examiner la contribution des techniques spatiales et de leurs applications au développement durable à la lumière de l'évolution de la situation sur les plans technique, juridique, réglementaire et politique. Afin de mettre en évidence ses liens avec les objectifs du développement durable, l'indice de capacité spatiale a évolué pour devenir le Profil de l'espace pour le développement.

9. Le Bureau des affaires spatiales a lancé un projet pilote visant à démontrer l'utilité du Profil de l'espace pour le développement et du Recueil de solutions spatiales. Le Profil de l'espace pour le développement vise à créer des profils d'activités de pays dans le domaine spatial, tandis que le Recueil de solutions spatiales a pour but de fournir des solutions pour améliorer les indicateurs définis dans le Profil de l'espace pour le développement. Organisé comme un événement phare consacré à la priorité thématique 7 d'UNISPACE+50, le Colloque a été l'occasion de faire avancer ces projets pilotes.

10. Le Colloque s'est articulé autour d'approches novatrices pour le renforcement des capacités dans le secteur spatial, y compris la nécessité de mesurer les progrès et le développement. Il peut s'avérer difficile de déterminer les incidences à long terme d'une activité, mais dans le contexte du renforcement des capacités spatiales, cette tâche peut être facilitée par la création d'un ensemble d'indicateurs de capacité spatiale normalisés couvrant tous les domaines et applications liés à l'espace, qui, à leur tour, peuvent donner des orientations aux pays pour évaluer leurs capacités et priorités. Par conséquent, les indicateurs qui figurent dans le Profil de l'espace pour le développement pourraient constituer un outil essentiel destiné à aider les pays à prendre des décisions sur les questions spatiales. Cet outil pourrait aussi être utilisé par le Bureau des affaires spatiales pour mesurer les incidences des activités qu'il mène et l'aider à définir les initiatives ciblées nécessaires en cernant les lacunes ou les domaines à améliorer.

11. Le Colloque a en outre été l'occasion d'ouvrir un dialogue sur la priorité thématique 7, y compris sur les méthodes novatrices de renforcement des capacités dans le domaine spatial, en particulier dans les domaines des politiques, des applications et de la technologie, ainsi que la nécessité d'évaluer les progrès et le développement, l'identification de partenaires, les outils de renforcement des capacités et les possibilités de financement. Le Colloque visait également à formuler des recommandations sur la priorité thématique 7 à l'intention du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en prévision d'UNISPACE+50.

12. Les participants au Colloque ont proposé des plans et défini des partenariats que le Comité devrait examiner dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre du programme "Espace2030". Les objectifs du Colloque étaient les suivants:

- Définir des méthodes novatrices et efficaces de renforcement général des capacités;
- Examiner les infrastructures pour les applications intersectorielles et intégrées;
- Renforcer les partenariats existants et en nouer de nouveaux pour améliorer les activités de renforcement des capacités et l'appui institutionnel;
- Promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux activités spatiales;
- Formuler des recommandations sur le Profil de l'espace pour le développement et le Recueil de solutions spatiales;
- Examiner le rôle des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans le domaine du renforcement des capacités;
- Examiner le rôle du Bureau des affaires spatiales dans la conduite d'activités de renforcement des capacités.

13. Les objectifs particuliers du Profil de l'espace pour le développement et du Recueil de solutions spatiales ont été définis comme suit:

- Fournir des indicateurs mesurables des capacités et des applications spatiales actuellement utilisées au niveau national;
- Permettre l'élaboration, au niveau national, de plans à long terme pour le développement des capacités spatiales, sur la base des indicateurs et en ciblant les besoins de chaque pays;
- Soutenir la gestion axée sur les résultats;
- Offrir un catalogue de solutions destinées à améliorer des indicateurs particuliers.

B. Participation

14. Le Colloque a rassemblé des participants d'organisations et d'institutions publiques et privées nationales, régionales et internationales y compris des décideurs d'organismes publics; des hauts responsables d'organismes régionaux et internationaux; des représentants et des experts d'organismes des Nations Unies; des experts de la communauté spatiale au sens large, y compris le monde universitaire et la société civile, et des décideurs; des experts de centres d'excellence internationaux; des chercheurs travaillant dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales; des représentants

du secteur privé dans les domaines spatial et non spatial; et des dirigeants de la société civile.

15. Les participants ont été choisis sur la base de leurs compétences scientifiques et de leur formation, ainsi que de leur expérience dans la mise en œuvre de programmes et de projets liés aux thèmes abordés. La sélection et les préparatifs du Colloque ont été effectués par les organisateurs en coopération avec un comité de programme composé d'experts internationaux.

16. Des fonds ont été fournis par l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement autrichien, l'ESA, l'Agence aérospatiale allemande, Austrospace, Joanneum Research Forschungsgesellschaft mbH, NPOC Space Law, l'Université de technologie de Graz, la ville de Graz, la province de Styrie et le Ministère autrichien des transports, de l'innovation et de la technologie. Ils ont servi à couvrir les frais de voyage, d'hébergement et autres coûts de 28 participants venus de 20 pays.

17. Ont participé à la Conférence 117 participants inscrits. Les 34 États Membres ci-après étaient représentés: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bhoutan, Brésil, Canada, Chine, Costa Rica, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Roumanie, Soudan, Suisse, Tchéquie, Turquie et Zimbabwe.

18. Ont également participé au Colloque des représentants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine, de l'ESA, de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, du Service européen pour l'action extérieure et du Bureau des affaires spatiales.

C. Programme

19. Le programme du Colloque a été établi par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec le Comité du programme du Colloque, qui comprenait des représentants de l'ESA, du Ministère fédéral autrichien de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères, de la DLR, de la Joanneum Research Forschungsgesellschaft mbH; de l'Université de technologie de Graz; de l'Université de Vienne et d'Eurisy.

20. Le programme a été aligné sur l'objectif d'UNISPACE+50, qui était de renforcer la coordination et la coopération internationales dans le domaine de l'utilisation et de l'application des sciences et des techniques spatiales, l'accent étant mis en particulier sur la priorité thématique 7 d'UNISPACE+50.

21. Le programme comprenait des séances plénières et laissait suffisamment de temps aux participants pour débattre et cerner les domaines prioritaires dans lesquels des projets pilotes devraient être lancés et examiner la possibilité d'établir des partenariats.

22. Deux tables rondes se sont tenues, l'une, de haut niveau, présidée par la Directrice du Bureau des affaires spatiales, et l'autre sur UNISPACE+50 et les objectifs de renforcement des capacités au XXI^e siècle. Parmi les orateurs, on comptait des hauts fonctionnaires du Bureau des affaires spatiales, de l'Agence aérospatiale et spatiale autrichienne, de l'ESA, de l'Institut européen de politique spatiale, d'Eurisy, de l'Agence spatiale chinoise, de la DLR, du Groupe sur l'observation de la Terre, de la Mission permanente du Costa Rica auprès des organisations internationales à Vienne, de la Fédération internationale d'astronautique et de la Sierra Nevada Corporation.

23. Les 10 séances thématiques suivantes ont constitué le programme principal du Colloque:

- a) Défis pour le renforcement des capacités;
- b) Technologies et outils pour le renforcement des capacités au XXI^e siècle;
- c) Table ronde relative à UNISPACE+50;
- d) Infrastructure pour le renforcement des capacités;
- e) Atelier sur les projets pilotes du Bureau des affaires spatiales relatifs au Profil de l'espace pour le développement et au Recueil de solutions spatiales;
- f) Aspects transversaux du renforcement des capacités;
- g) Atelier sur les outils spécifiques de renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace;
- h) Moyens d'attirer les femmes et les jeunes vers des carrières liées à l'espace;
- i) Atelier sur les programmes d'enseignement des techniques spatiales et du droit de l'espace;
- j) Renforcement des capacités institutionnelles.

24. Une séance de présentation d'affiches était également prévue pour donner la parole à divers autres intervenants dont les contributions proposées n'avaient pas pu être prises en compte dans les séances thématiques susmentionnées.

25. Divers sites Web et médias sociaux, notamment Facebook et Twitter, ont assuré la promotion du Colloque, soulignant son importance ainsi que l'intérêt manifesté pour les thèmes abordés. Le programme final et les présentations, de même que des enregistrements, pourront être consultés sur la page Web du Colloque.

II. Résumé du programme

26. Le Colloque s'est ouvert par une séance consacrée aux problèmes posés par le renforcement des capacités, qui a servi de cadre à l'échange d'idées sur la participation des parties prenantes aux préparatifs d'UNISPACE+50 et à la mise en commun des différentes approches de la coopération dans le domaine du renforcement des capacités.

27. La séance d'ouverture a également donné aux participants l'occasion de partager leurs vues et leurs expériences sur le renforcement des capacités et les besoins spécifiques de chaque pays, en particulier en ce qui concerne la priorité thématique 7 et les collaborations futures possibles et recommandées entre différentes parties prenantes dans le domaine du renforcement des capacités.

28. A la séance qui a suivi, sur les outils et les technologies aux fins du renforcement des capacités au XXI^e siècle, les participants ont montré l'importance de l'espace en tant qu'outil essentiel pour réaliser les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont également présenté des exemples de moyens existants et efficaces pour renforcer les capacités spatiales et recensé les technologies et outils nouveaux et novateurs à cet effet.

29. La table ronde relative à UNISPACE+50 a donné l'occasion aux participants d'examiner les objectifs possibles en matière de renforcement des capacités au XXI^e siècle dans la perspective d'UNISPACE+50. Les participants ont souligné que le Bureau des affaires spatiales était particulièrement bien placé pour encourager un plus large éventail de parties prenantes à tirer parti des techniques spatiales et ont mis en

exergue son rôle en tant que plate-forme permettant de relier les acteurs traditionnels et non traditionnels.

30. La table ronde a également mis l'accent sur la nécessité de définir et de recueillir des informations sur les besoins spécifiques des utilisateurs pour leur offrir des solutions ciblées. Les orateurs ont souligné l'importance des travaux du Bureau sur le Profil de l'espace pour le développement et le Recueil de solutions spatiales en tant qu'outils permettant d'élaborer des plans de renforcement des capacités à long terme. Ils se sont en outre félicités des propositions de mise en place d'un réseau de renforcement des capacités dans le cadre d'une initiative mondiale visant à rassembler les divers acteurs concernés du secteur spatial.

31. La séance sur les infrastructures pour le renforcement des capacités a réuni des intervenants de gouvernements, d'agences spatiales, d'universités et du secteur privé. Ces derniers ont présenté leurs projets de renforcement des capacités en cours, décrivant les difficultés existantes et des besoins futurs, l'accent étant mis plus spécialement sur la contribution du Bureau aux activités générales de renforcement des capacités, en particulier à la mise en place d'infrastructures pour des applications intersectorielles visant à renforcer les capacités et à fournir des services ciblés en la matière, ainsi que des services consultatifs techniques.

32. Les projets pilotes du Bureau, à savoir le Profil de l'espace pour le développement et le Recueil de solutions spatiales, représentent une nouvelle approche du renforcement des capacités. Lors d'un atelier qui leur était consacré, l'occasion a été donnée de présenter des idées sur cette nouvelle approche, ainsi que les résultats initiaux obtenus dans ce cadre et les enseignements tirés de l'expérience. Les orateurs ont montré que cette approche était nécessaire et utile et qu'elle contribuait au renforcement des capacités spatiales dans les pays en développement et ont appelé à une plus large participation des parties prenantes.

33. Lors de la séance consacrée aux aspects transversaux du renforcement des capacités, les orateurs ont partagé les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de sensibilisation et d'information du public destinées à faire comprendre l'importance de l'espace et des activités spatiales à un public plus large. Ils ont souligné l'importance de l'accès à l'Internet ainsi que de l'utilisation des technologies de l'information et ont encouragé plus particulièrement la mise au point de cours d'apprentissage en ligne, l'utilisation de retransmissions en direct d'ateliers au profit de participants éloignés et la diffusion d'informations publiques par les réseaux sociaux.

34. Lors de la séance sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace, les discussions ont permis montrer aux participants les problèmes rencontrés lors de la traduction de textes juridiques dans différentes langues et les moyens pour y remédier, en prenant comme exemple une traduction en chinois et en russe du Commentaire de Cologne sur le droit de l'espace. Les orateurs ont souligné la nécessité d'adopter une approche globale, encourageant les échanges entre les experts techniques et juridiques.

35. La séance sur la façon d'attirer les femmes et les jeunes vers des carrières liées à l'espace était axée sur la présentation des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques aux femmes et aux jeunes. Les orateurs ont mis l'accent sur les différents moyens d'attirer les jeunes générations, en s'attachant tout particulièrement à encourager les femmes à entreprendre des études dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et à poursuivre une carrière dans le domaine spatial.

36. L'atelier sur les programmes d'enseignement des techniques spatiales et du droit de l'espace a été organisé pour mieux faire connaître les programmes d'enseignement

de l'ONU existants sur les techniques spatiales et le droit de l'espace. Au cours de l'atelier, les orateurs ont présenté divers exemples de programmes d'études spatiales et décrit leur état d'avancement, tout en soulignant qu'il importait de revoir les programmes existants. L'atelier a également permis d'identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes d'études de l'ONU et de recueillir des recommandations sur des mesures à prendre pour contribuer davantage au renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.

37. Au cours de la séance sur le renforcement des capacités institutionnelles, les orateurs ont présenté des programmes, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'exécution d'activités de renforcement des capacités aux niveaux local, national, régional et international.

38. La séance d'affiches comprenait quatre présentations et une exposition sur les thèmes abordés lors du Colloque, qui ont également contribué aux résultats et à la formulation de recommandations spécifiques issues du Colloque.

III. Observations et recommandations

39. Les participants au Colloque ont reconnu l'importance du processus d'UNISPACE+50 pour le renforcement de la gouvernance mondiale des activités spatiales, tout en reconnaissant que le renforcement des capacités était une condition préalable à la croissance économique, sociale et culturelle de tous les pays, soulignant que l'adoption d'une stratégie globale, inclusive et intersectorielle en matière de renforcement des capacités pouvait grandement contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. À cet égard, les observations, conclusions et recommandations ci-après ont été formulées.

Économie spatiale: accroissement des avantages économiques liés à l'espace

a) Compte tenu de la participation croissante de l'industrie et des entités du secteur privé aux activités spatiales, il a été jugé important de stimuler les partenariats public-privé aux niveaux national, régional et international et d'associer ces entités aux activités de renforcement des capacités afin de mettre en place des incitations économiques à la croissance du secteur spatial et de promouvoir l'utilisation des applications spatiales qui contribuent à créer des emplois, à stimuler la croissance économique et à promouvoir le développement durable au niveau national. Il a été jugé tout aussi important d'insister auprès de l'industrie et des entités du secteur privé sur l'importance de leur contribution à une économie spatiale durable, qui à son tour aurait une incidence sur la société spatiale et les efforts d'accessibilité de l'espace;

b) Le Bureau des affaires spatiales devrait avoir un rôle de coordination dans la promotion d'une coopération plus étroite entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, la société civile et de l'industrie et les entités du secteur privé pour faciliter l'accès des pays en développement à l'espace, notamment grâce à un meilleur accès aux données et informations spatiales, l'accès aux activités d'exploration spatiale telles que les recherches menées sur les vols spatiaux, l'échange de compétences et de technologies et les efforts de renforcement des capacités visant à améliorer l'économie spatiale et le développement de la société;

c) Les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, devrait être renforcés et de même que leur rôle en tant que centres d'appui au développement économique local et régional au moyen d'applications

spatiales, et en tant que pôles de collaboration au niveau régional visant à éliminer les barrières culturelles et linguistiques. Les centres régionaux sont encouragés à établir une collaboration plus étroite;

Société spatiale: évolution de la société et avantages sociétaux découlant des activités spatiales

d) Les centres régionaux devraient, en coordination avec le Bureau des affaires spatiales, élaborer et mettre en œuvre de nouveaux programmes et de nouvelles méthodes de renforcement des capacités de nature interdisciplinaire, internationale et interculturelle. Compte tenu du fait qu'il importe de renforcer les capacités des jeunes pour les attirer et les retenir dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et pour les inspirer, des possibilités d'éducation et de formation devraient être offertes aux jeunes à un âge plus précoce et il faudrait mettre à leur disposition des informations adaptées sur les parcours de carrière;

e) La promotion du renforcement des capacités en vue d'une plus grande égalité entre les sexes a été reconnue comme un facteur fondamental pour stimuler le développement de la société, ainsi que pour la mise en œuvre de l'objectif 5 des objectifs de développement durable et de l'initiative Espace pour les femmes du Bureau des affaires spatiales. À cet égard, les avantages pour les jeunes et d'autres groupes vulnérables devraient également être pris en compte;

f) Des partenariats avec des entités gouvernementales à tous les niveaux et avec la société civile permettraient d'évaluer de manière plus globale les besoins des utilisateurs finaux en matière de développement et fourniraient un moyen d'évaluer l'incidence des activités de renforcement des capacités dans les domaines de l'éducation, de l'égalité des sexes, de la santé et de la création d'emplois décents. Le Profil de l'espace pour le développement et le Recueil de solutions spatiales ont été accueillis favorablement en tant qu'outils permettant d'évaluer les besoins des utilisateurs et de formuler des solutions ciblées;

g) Le Bureau des affaires spatiales a été encouragé à renforcer son approche triangulaire afin de rassembler les parties prenantes des pays en développement et des pays développés, en particulier pour promouvoir la coopération et la coordination Sud-Sud. Il a été noté que le projet de réseau de renforcement des capacités pourrait offrir des possibilités de recherche et des programmes de formation pratique, y compris des programmes d'échange d'étudiants et des programmes dispensés en milieu de travail;

h) Le Bureau des affaires spatiales devrait être chargé de définir, d'élaborer et de proposer des cours spécialisés et des supports d'apprentissage en ligne afin d'accroître les incidences de ses activités de renforcement des capacités;

i) Compte tenu de la communauté croissante de professionnels, de techniciens et de cadres dans le secteur spatial, il a été recommandé d'élargir l'accès aux programmes existants de droit de l'espace;

j) Reconnaissant que le Programme de formation des Nations Unies sur le droit de l'espace était une excellente initiative et un outil important pour promouvoir le renforcement des capacités spatiales dans la mise en œuvre du régime juridique régissant l'espace extra-atmosphérique, il a été recommandé de le revoir et de le mettre à jour en ajoutant de nouveaux thèmes et supports pédagogiques, notamment concernant la perspective plus large de la sécurité dans l'espace, en particulier les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;

k) Le Bureau des affaires spatiales a été encouragé à poursuivre sa collaboration avec le groupe d'éducateurs ayant mis au point le programme de formation sur le droit de l'espace et les directeurs des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies, afin d'en renforcer l'utilisation dans les centres et de mener des études au niveau des pays en coopération avec les entités compétentes à l'appui des efforts de renforcement des capacités dans le domaine du droit et des politiques de l'espace;

l) Compte tenu du nombre croissant d'acteurs privés dans le secteur spatial, il a été recommandé d'étendre les efforts de renforcement des capacités du Bureau des affaires spatiales dans le domaine du droit de l'espace et de la politique spatiale, notamment au moyen de partenariats avec l'industrie et le secteur privé. À cet égard, il a également été recommandé que le Bureau s'efforce de mobiliser des ressources pour les programmes de bourses supplémentaires dans le but de promouvoir l'enseignement du droit de l'espace;

Accessibilité à l'espace: techniques spatiales au service de toutes les communautés

m) Afin de réduire la fracture spatiale, c'est-à-dire l'écart entre les pays qui ont mis au point des capacités et des technologies spatiales et ceux qui ne l'ont pas fait, il a été recommandé de s'inspirer des pratiques optimales établies en matière de renforcement des capacités, y compris, si possible, de suivre une approche triangulaire, comme suit:

i) Renforcement des capacités dans le domaine du développement des petits satellites comme moyen efficace de réduire les lacunes en matière de développement des infrastructures;

ii) Renforcement des capacités dans le domaine du développement des applications spatiales en tant qu'approche efficace pour accroître l'accès aux avantages des sciences et techniques spatiales;

iii) Efforts de sensibilisation axés sur l'importance et les avantages des politiques et pratiques en matière de données ouvertes comme moyen de mieux faire connaître les possibilités offertes par les techniques spatiales, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud;

n) L'Initiative du Bureau des affaires spatiales sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité a été favorablement accueillie car elle facilite l'accès à l'espace. Il a été recommandé au Bureau de rechercher de nouveaux partenariats afin d'étendre l'Initiative existante;

o) Il a été recommandé d'élaborer une stratégie ciblée et actualisée de renforcement des capacités, comme résultat de la priorité thématique 7 d'UNISPACE+50, sur le renforcement des capacités pour le XXI^e siècle, afin d'améliorer les services opérationnels de renforcement des capacités, d'établir des collaborations locales et bilatérales sur le développement institutionnel et les infrastructures spatiales et de promouvoir l'utilisation des applications des techniques spatiales pour atteindre les objectifs du développement durable;

p) Il faudrait mettre au point un "guichet unique" qui combinerait les outils du Profil de l'espace pour le développement et du Recueil de solutions spatiales et qui permettrait aux utilisateurs de trouver des solutions spatiales, y compris en ce qui concerne la disponibilité des ressources, afin de planifier et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, du Cadre Sendai pour la

réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques;

q) Il a été recommandé que les agences spatiales nationales et régionales et d'autres acteurs pertinents dans le domaine spatial contribuent à l'initiative de Recueil de solutions spatiales du Bureau. Il a en outre été recommandé de charger le Bureau d'établir un partenariat mondial pour coordonner la mise au point, le fonctionnement et l'utilisation de l'infrastructure, des données, des informations et des services spatiaux à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de le doter des ressources nécessaires;

r) Le Bureau des affaires spatiales devrait continuer d'élaborer le Profil de l'espace pour le développement, y compris en tant qu'outil permettant aux pays d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en place de capacités spatiales et l'effet de ces progrès sur leur société et leur économie, afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable;

Diplomatie spatiale: constitution de partenariats et renforcement de la coopération internationale dans le domaine spatial

s) Compte tenu de l'importance de la promotion de l'universalité des traités des Nations Unies relatifs à l'espace et de la nécessité fondamentale de renforcer les capacités à cet égard, y compris pour les responsables politiques et les décideurs, les travaux menés au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50, sur le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace: perspectives actuelles et futures, ont été accueillis avec satisfaction;

t) Le document d'orientation envisagé au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50 devrait être élaboré pour mieux faire connaître aux décideurs et aux régulateurs les liens entre les divers éléments du droit international de l'espace à prendre en considération dans le contexte de l'adhésion aux traités et de la mise en œuvre du régime juridique régissant l'espace extra-atmosphérique, et pour définir des politiques spatiales nationales, le cas échéant;

u) Dans ce contexte, il a été jugé important de confier au Bureau des affaires spatiales le mandat nécessaire pour mettre au point, en étroite coopération avec les États et les organismes et mécanismes régionaux, selon qu'il conviendrait, les conditions préalables à une assistance technique juridique ciblée destinée aux autorités gouvernementales et réglementaires, et pour prendre des mesures visant à encourager les activités intersectorielles générales de renforcement des capacités pour la communauté spatiale au sens large, afin d'adapter ces activités aux besoins particuliers des pays en développement. À cet égard, le Bureau des affaires spatiales devrait également être chargé d'établir un projet de législation nationale type relative à l'espace;

v) Le Bureau des affaires spatiales a été encouragé à coopérer avec d'autres organismes et programmes des Nations Unies, y compris le Bureau des affaires de désarmement, aux efforts de renforcement des capacités visant à garantir la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales;

w) Étant donné que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique constitue la plate-forme fondamentale de la diplomatie spatiale et de la gouvernance mondiale des activités spatiales, le Bureau des affaires spatiales devrait, conformément à son rôle de secrétariat du Comité, entreprendre des activités de sensibilisation à l'intention de la communauté diplomatique, qui pourraient en outre encourager la participation des pays en développement aux travaux du Comité;

x) Il a été recommandé que le prochain Colloque ONU/Autriche, qui se tiendrait en 2018, examine les conclusions et décisions d'UNISPACE+50 relatives au renforcement des capacités pour le XXI^e siècle.

IV. Conclusions

40. Le Colloque a été organisé sur le thème "Accès à l'espace: un renforcement global des capacités pour le XXI^e siècle" afin de répondre aux demandes récurrentes formulées par le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique de trouver les moyens de stimuler la collaboration en vue de mieux remplir leurs mandats et objectifs.

41. Les échanges de vues et d'idées qui ont eu lieu dans le cadre du Colloque ont permis aux participants de définir et de proposer des méthodes nouvelles et novatrices en matière de renforcement des capacités pour appuyer le processus d'UNISPACE+50.

42. En outre, l'approche intégrée adoptée lors du Colloque a permis aux participants de proposer des solutions globales aux fins du renforcement des capacités spatiales, allant du droit de l'espace aux applications et techniques spatiales, et de formuler des recommandations sur les partenariats existants et possibles pour renforcer les capacités.

43. Les travaux menés par le Bureau des affaires spatiales sur le Profil de l'espace pour le développement et le Recueil de solutions spatiales ont été bien accueillis et considérés comme un moyen unique pour répondre aux besoins de renforcement des capacités dans les pays en développement et contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable. Le Colloque a été l'occasion de faire mieux connaître les travaux du Bureau sur le Profil et le Recueil, et à cet égard, il a été souligné que des partenariats forts étaient nécessaires.

44. Le Colloque a été l'occasion de mettre en lumière le rôle du Bureau en matière de renforcement des capacités pour le XXI^e siècle et l'importance des techniques spatiales pour relever les défis mondiaux et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a été noté que l'accès à l'espace et les activités générales de renforcement des capacités étaient des facteurs essentiels à la réalisation mondiale des 17 objectifs de développement durable.

45. Les progrès réalisés pour renforcer les capacités spatiales devraient profiter à tous les États et, à cet égard, le Colloque a permis d'envisager l'espace comme un bien mondial commun devant être préservé et protégé pour les générations futures.

46. Les participants au Colloque ont noté qu'UNISPACE+50 offrirait aux États Membres une occasion importante de travailler ensemble à l'élaboration d'un programme spécifique "Espace2030" axé sur la gouvernance mondiale des activités spatiales et l'avenir des activités spatiales. Comme il a été souligné au cours du Colloque, les technologies spatiales concourent à la réalisation des objectifs communs visant à relever les défis mondiaux, et des approches nouvelles et novatrices du renforcement des capacités seront essentielles pour faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.